



Forum des marchés 2025 :

Etat d'avancement de la promotion des assurances obligatoires

7 novembre 2025, version 2025.1

- 1. Introduction**
- 2. Propositions d'assurances obligatoires**
- 3. Etude d'impacts**
- 4. Prochaines étapes**

Promotion des assurances obligatoires

1. Introduction

- Rappel du contexte :
 - réponse à un besoin socio-économique de sécurité,
 - améliorer l'assurabilité des risques,
 - réduire les coûts d'assurance,
 - « protéger/préserver » l'Etat, etc.
- Etat des lieux :
 - 3 assurances obligatoires CIMA : RC auto, faculté à l'importation (obligation à apprécier par les marchés), RC professionnelles des courtiers,
 - Grandes disparités dans les assurances obligatoires nationales.
- Difficulté principale : mise en œuvre opérationnelle (juste tarification, sécurisation des indemnisations, organisation du contrôle et des sanctions, etc.).

Promotion des assurances obligatoires

2. Propositions d'assurances obligatoires (liste)

- Critères : impact social, tendances régionales et facilités de mises en œuvre.
- Choix en assurance vie :
 - Externalisation de la couverture décès du personnel (PD),
 - Externalisation de la gestion de l'indemnité de fin de carrière du personnel (IFC).
- Choix en assurance non-vie :
 - Tous Risques Chantiers (TRC) et Responsabilité Civile Décennale (RCD),
 - Responsabilité Civile des professions libérales et des Etablissements Recevant du Public (ERP),
 - Responsabilité Civile scolaire,
 - Responsabilité Civile locative.

Promotion des assurances obligatoires

2. Propositions d'assurances obligatoires (mesures d'accompagnement)

- Prévention et fidélisation : système de bonus-malus, exonérations fiscales, etc.,
- Communication institutionnelle auprès des assurables (sur les garanties, sur les tarifs, sur leurs droits, sur leurs devoirs, etc.),
- Dispositif d'encadrement des tarifs (validation hypothèses par actuaire, Bureau Central de Tarification, barème indemnisation, participation aux bénéfices, etc.),
- Obligation de couverture (signalement CAC, condition pour permis de construire / d'exploiter / d'exercer, condition pour enregistrement, amendes, etc.),
- Procédure marché de traitement des sinistres (état d'avancement, etc.),
- Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (en cas de défaillance),
- Procédure de gestion des litiges (recours, cellule d'assistance et de médiation, etc.).

3. Etude d'impacts (méthodes et hypothèses)

- Principale contrainte : disponibilité et fiabilité des données,
- Méthodologie : étude sur un marché de référence (Côte d'Ivoire), puis extrapolation sur autres marchés via la contribution de chaque pays au PIB de la région,
- Hypothèses (pour marché de référence) :
 - Chiffre d'affaires estimé via des primes moyennes appliquées à une population,
 - Sinistres et placements déduits du chiffre d'affaires via des hypothèses de ratio sur chiffre d'affaires,
 - Impôts et taxes déduits des dispositions fiscales en vigueur.

Promotion des assurances obligatoires

3. Etude d'impacts (vie et non-vie, en milliards de francs CFA)

Pays	Primes 2023 (hors assurances obligatoires)	Impact assurances obligatoires sur primes 2023 (*)	Primes 2023 (avec impact assurances obligatoires) (*)	Evolution des primes 2023 (*)
Bénin	98,3	34,6	132,9	35%
Burkina Faso	153,7	33,3	187,0	22%
Cameroun	270,6	81,3	351,9	30%
Centrafrique	6,0	2,6	8,6	43%
Congo Brazza.	98,4	15,1	113,5	15%
Côte d'Ivoire	595,4	139,4	734,8	23%
Gabon	131,1	19,8	150,9	15%
Guinée-Bissau	2,5	3,2	5,7	131%
Guinée-éq.	21,8	15,7	37,5	72%
Mali	75,0	19,6	94,6	26%
Niger	44,0	28,6	72,6	65%
Sénégal	268,6	50,8	319,4	19%
Tchad	20,6	18,5	39,1	90%
Togo	91,0	16,4	107,4	18%
CIMA	1 877,0	479,0	2 356,0	26%

(*) simulations

3. Etude d'impacts (conclusions pour la zone CIMA)

- croissance des primes annuelles de 26 %, cohérente avec les conclusions de l'étude de 2021 présentant une croissance des bénéfices comprises entre 2 et 4 % (taux de bénéfices sur primes d'au moins de 8 %),
- placements annuels complémentaires attendus à plus de 290 milliards de francs CFA (dont la moitié en placements de long terme, soit près de 1 500 milliards de francs CFA accumulable en dix ans),
- taxes annuelles sur chiffres d'affaires attendues à plus de 46 milliards de francs CFA et impôts annuels sur revenus des valeurs mobilières attendus à plus de 1,5 milliards de francs CFA (en appliquant aux autres pays de la zone les hypothèses de taxes et d'impôts de la Côte d'Ivoire),

Au-delà des bienfaits sociaux, ces trois effets illustrent l'importance pour les assurés, les assureurs et l'Etat de la mise en place de nouvelles assurances obligatoires (sous réserve de l'application rigoureuse de plusieurs mesures d'accompagnement).



Promotion des assurances obligatoires

4. Prochaines étapes

- Transmission du rapport final du Bureau Exécutif au Comité ad'hoc de la FANAF,
- Transmissions des recommandations du Comité ad'hoc de la FANAF à la CIMA.

FANAF

Immeuble Planta, Point E, Rue F, BP 308, Dakar (Sénégal)

contact@fanaf.org / +221 338 896 838

www.fanaf.org